



BANQUE des
TERRITOIRES



L'essor des centres de répit

**Webinaire du 6 décembre
2022 - synthèse**



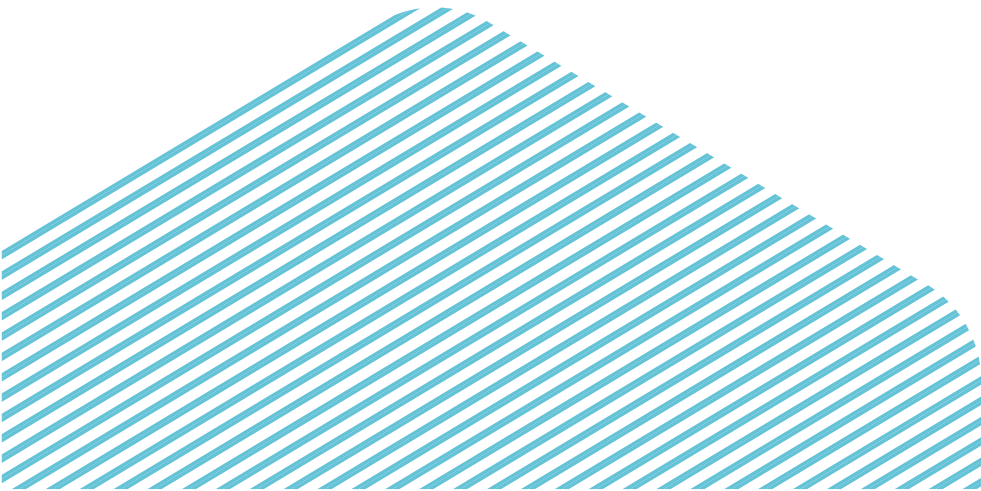
BANQUE des
TERRITOIRES



Etat des lieux et pistes de développement des séjours de répit

Amelle Vandavelde

Consultante - Wavestone





WAVESTONE

Etat des lieux et pistes de
développement des séjours de répit
partagé aidants - aidés

Webinaire du 6 décembre 2022

La prise en compte des besoins des aidants : un enjeu social majeur

Définition d'aidant (Charte Européenne des Aidants Familiaux, 2007) : « **La personne non-professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non** »

Entre 8,3¹ et 11 millions² de personnes de 16 ans ou plus occupent la fonction d'aidant, soit environ 1 français sur 6 :

- / **4,3 millions** auprès de personnes en situation de dépendance âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile
- / **4 millions** auprès de personnes en situation de dépendance de moins de 60 ans

Les aidants font face à des risques d'isolement et d'épuisement

Plusieurs études montrent que la relation d'aide peut avoir des effets négatifs sur la vie socioprofessionnelle et la santé physique et mentale de l'aidant. Ainsi, parmi les aidants :

31%

Déclarent ressentir une fatigue physique³

29%

Déclarent des effets négatifs sur leur moral³

60%

Sont exposés à un risque de surmortalité dans les trois ans qui suivent le début de la maladie de leur proche⁴

En 2022, **9 aidants sur 10** estiment que leur rôle d'aidant n'est pas suffisamment valorisé par les pouvoirs publics³

Un sujet de santé publique à la prise en compte croissante dans les politiques publiques

Plans nationaux – années 2000

- / Accompagnement des personnes dépendantes et leurs aidants

Loi d'adaptation de société au vieillissement (2015)

- / Reconnaissance et soutien aux proches aidants via le **droit au répit**
- / Réforme du congé de soutien familial = **congé de proche aidant**

Stratégie Agir pour les Aidants 2019 - 2022

- / Objectif de **répondre aux besoins des proches aidants** : rupture de l'isolement, soutien aux jeunes aidants, renforcement du suivi médical des aidants, répit des aidants, ...
- / **105M€** pour renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement des solutions de répit, dont 60M€ alloués aux ARS
- / Cadre national d'orientation de 2021 transmis aux ARS comprenant comme priorité la **mise en place de séjours de vacances en lien avec le droit commun**

1. Enquête Handicap-Santé auprès des aidants informels, DREES, 2008. Enquête Handicap-Santé, volet ménages, INSEE
2. Baromètre des aidants, 2021, Fondation April avec l'Institut BVA
3. Baromètre des aidants, 2022, Fondation April avec l'Institut BVA
4. La situation des aidants en France, 2015, Essentiel autonomie Malakoff Humanis.

Panorama des solutions de répit

Plateforme de répit

Information / orientation des publics vers des solutions de répit / soutien aux aidants ; séjours courts en accueil de jour ; proposition possible de séjours de répit en partenariat avec d'autres structures

Relais et accompagnement à domicile

Répit à domicile

Aide à domicile de nuit

Relayage (baluchonnage)

Relais assurés par des sociétés de services à domicile / soins infirmiers au domicile de la personne dépendante

Expérimentation CNSA – article 53 loi ESSOC
Intervention d'un ou plusieurs baluchonneurs en relais de l'aidant sur une durée courte ; permet une meilleure prise en compte des habitudes du proche dépendant

Relais et soutien à l'extérieur du domicile

Accueil de jour

Accueils à la journée ou à la demi-journée au sein d'un ESMS

Accueil / hébergement temporaire

Accueil au sein d'un ESMS pour une durée limitée avec ou sans hébergement

Accueil familial

Accueil de la personne dépendante au domicile d'un accueillant familial (courte / longue durée ; temps plein / partiel ; jour / nuit)

Maison de répit

Accueil de la personne aidée et/ou de son aidant dans un cadre médical sécurisé, pour une durée maximale de 90J / an, en continu ou de manière fractionnée

Séjours de répit partagé aidants - aidés

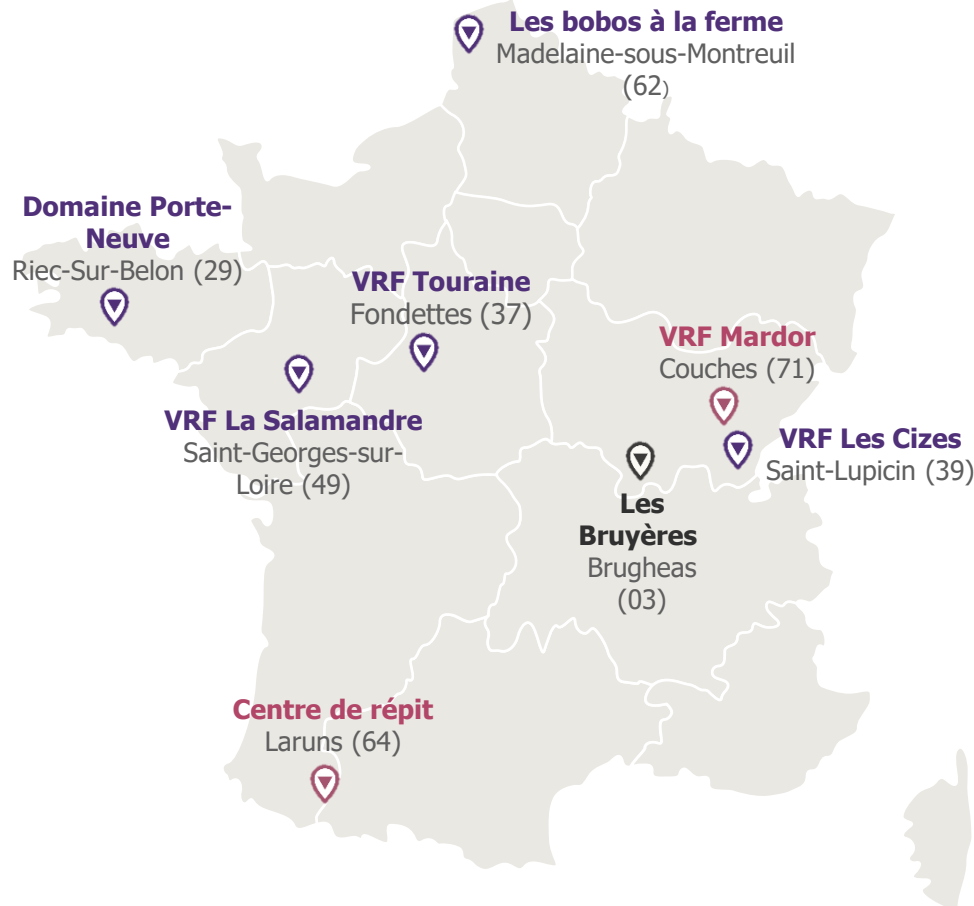
- / **Offre de service mixte**, à la fois touristique et médicosociale, destinée aux couples aidant/aidé, les séjours de répit partagé comprennent à la fois une prise en charge médico-sociale de la personne dépendante et un accompagnement de l'aidant au sein d'une structure d'accueil adaptée.
- / Ces séjours peuvent être organisés au sein de structures dédiées bénéficiant de places d'accueil ou d'hébergement temporaire (centres de répit) ou dans des établissements de tourisme ordinaire.

- / **Favoriser le départ en vacances pour tous** dans une logique inclusive,
- / **Améliorer l'accès au répit pour les proches aidants**, sans séparation avec la personne aidée qui bénéficie d'une prise en charge adaptée.

Une offre de centres de répit en cours de développement

L'étude de la Banque des Territoire s'est intéressée en particulier aux centres de répit, comme structure dédiée permettant d'accueillir des séjours de répit aidants / aidés au sein d'une offre hybride, à la fois touristique et médicosociale.

Localisation des centres de répit recensés dans l'étude



- Structures existantes
- Projets en cours de création
- Structure fermée

Principaux constats

- / Les projets de centres de répit poursuivent plusieurs objectifs :
 - / Favoriser le départ en vacances pour tous dans une logique inclusive,
 - / Améliorer l'accès au répit pour les proches aidants, sans séparation avec la personne aidée qui bénéficie d'une prise en charge adaptée.
- / Les centres de répit sont pour la plupart développés par des associations :
 - / Fondées par des aidants ayant été confrontés à l'absence de ce type de dispositif et aux problématiques d'accès aux vacances avec leur proche dépendant
 - / Soit adossées à des groupes de protection sociale
- / Bien qu'il n'existe actuellement qu'une demi-douzaine de centres de répit, de nombreuses initiatives sont en cours de montage (Couches, Lacanau, Saint-Brieuc, Alès...)
- / Le déploiement des projets est hétérogène sur le territoire, du fait d'une part, des différents niveaux de maturité des collectivités territoriales face à la question du répit et d'autre part, du fait des caractéristiques des territoires (infrastructures, marché de l'emploi, offre touristique, ...)

Panorama des modèles existants

L'étude des projets existants a permis de dégager 4 modèles :

Modèle 1 : les villages-vacances « autonomes »

Ex : VRF Touraine, Centre Les Bruyères

Modèle « pionnier », les villages-vacances autonomes organisent et accueillent des séjours de répit aidants / aidés au sein de **structures dédiées**, ouvertes tout au long de l'année. **L'investissement et l'exploitation de ces structures sont gérés en propre** par les porteurs de projets, généralement associatifs. Bien qu'encore incertain sur le plan économique, il s'agit du modèle **le plus mature** à l'heure actuelle.

Modèle 2 : les villages-vacances adossés à un ESMS

Ex : VRF Les Cizes, La Salamandre

Ces structures offrent des services équivalents à ceux proposés par les villages-vacances autonomes (modèle 1) et mettent à disposition un site dont l'investissement et l'exploitation sont gérés par les porteurs de projet. Cependant, le village est adossé à un ESMS existant, permettant ainsi de **mutualiser les personnels médico-sociaux, la logistique et les infrastructures** et de simplifier l'obtention de places d'AT / HT.

Modèle 3 : les partenariats entre ESMS

Ex : expérimentation séjours de répit – CNSA

Ce modèle repose sur la **coopération d'ESMS au travers de conventions de partenariat**, permettant d'organiser des séjours ponctuels de rupture avec les couples aidant-aidé dans le cadre **d'échanges de résidence**, ou encore d'organiser des **permanences** pour accueillir des séjours de répit et ainsi optimiser les taux d'occupation des places d'accueil ou d'hébergement temporaire. Ce modèle permet de rationaliser les coûts par un repositionnement temporaire de l'existant.

Modèle 4 : les partenariats entre ESMS/ associations et acteurs du tourisme

Ex : fonds ANCV / CARSAT PADA, Réseau Passerelles, ...

Ces initiatives, émanant d'ESMS et/ou d'associations, consistent à **organiser des séjours de vacances sur des périodes définies avec l'appui d'acteurs du tourisme** (social ou ordinaire), qui peuvent être publics ou privés. Cette modalité permet de mobiliser à la fois le personnel médico-social des associations / ESMS et l'expertise et les infrastructures touristiques des partenaires.

4 modèles identifiés pour l'organisation de séjours de répit partagé

Séjours de répit partagé aidants - aidés

Modèle 1 : les villages-vacances « autonomes »

Structures dédiées à l'accueil de séjours de répit partagé, portées en propre

Ex : VRF Touraine, Centre Les Bruyères

Modèle 2 : les villages-vacances adossés à un ESMS

Structures dédiées à l'accueil de séjours de répit partagé, adossées à un ESMS

Ex : VRF Les Cizes, La Salamandre

Modèle 3 : les partenariats entre ESMS

Projets portés par des ESMS via des conventions de coopération / partenariat (échanges de résidences, permanences...)

Ex : Expérimentation CNSA

Modèle 4 : les partenariats entre ESMS / associations et acteurs du tourisme

Organisation par des ESMS / associations de séjours avec des acteurs du tourisme (social ou ordinaire)

Ex : Fonds ANCV / CARSAT PADA, Réseau Passerelles, ...

Forces

- Une **offre permanente** de séjours de **vacances personnalisées** permettant de **fidéliser une clientèle**

- Une **rationalisation des coûts** grâce à la **mutualisation d'une partie de l'infrastructure** entre le centre et l'ESMS ; des **places d'AT / HT et un recrutement de personnels MS simplifié**

- Une **optimisation du fonctionnement** : mutualisation des coûts, optimisation du taux de remplissage des ESMS, présence de personnels MS qualifiés

- Une **externalisation de la gestion des infrastructures** et des prestations d'hôtellerie pour offrir **des séjours diversifiés et flexibles qui ne nécessitent pas d'investissements**

Faiblesses

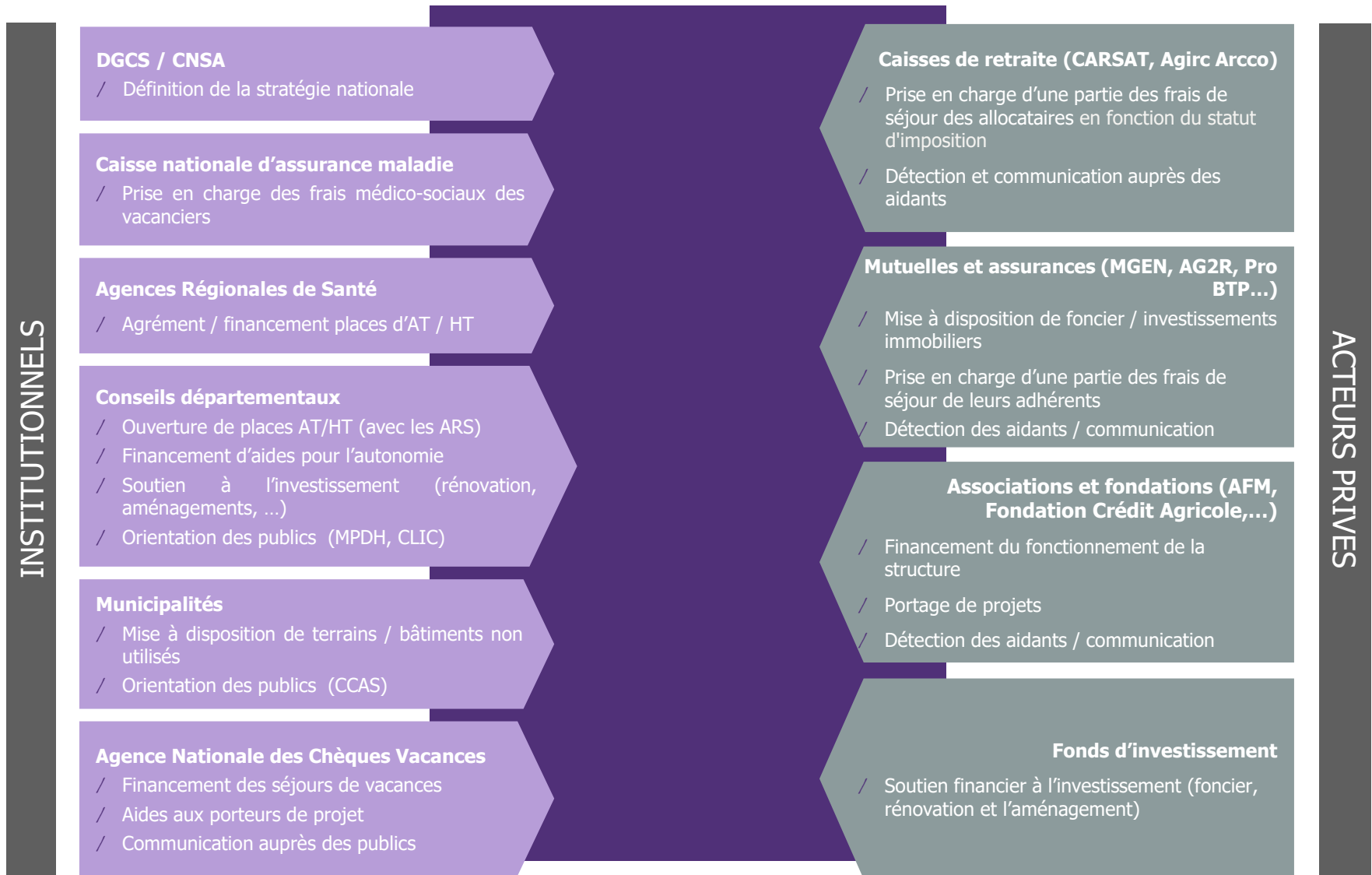
- Un **équilibre économique difficile à atteindre** : difficultés de financement des places HT et du personnel MS, taux d'occupation et effet de saisonnalité...

- Des **investissements importants** d'acquisition du foncier et de réalisation de travaux de réhabilitation

- Un **sentiment de vacances et de répit difficile à atteindre** : **environnement peu diversifié** pour les aidés (structure médico-sociale) – **offre touristique peu développée** pour les aidants

- Des **séjours inadaptés à toutes les formes de handicap/dépendances** et une **fidélisation de la clientèle plus difficile**

Un écosystème à fédérer autour d'acteurs publics et privés



Freins et opportunités identifiées

OPPORTUNITÉS

Un besoin en répit identifié pour les publics d'aidants et une offre plébiscitée par les aidants et leurs aidés

- / 27% des aidants considèrent que le développement des solutions de répit et de vacances est l'un des meilleurs moyens pour lutter contre l'isolement¹

Des porteurs de projet volontaristes et une multiplicité de projets en cours de montage

- / De nombreux projets sur divers territoires
- / Une volonté de certains porteurs de projets de constituer des « franchises » nationales pour créer de nouvelles structures

Les centres de répit comme levier de redynamisation des territoires

- / Une possible réhabilitation de bâtiments abandonnés (mise à disposition par les communes) ou de repositionnement de centres de soins suite à des fermetures (ARS)
- / Des créations d'emplois
- / Une valorisation du patrimoine et des spécificités du territoire par la mise en avant de son offre touristique

Un sujet de santé publique à la prise en compte croissante

- / Une prise en compte croissante de la problématique des aidants par la puissance publique, notamment la DGCS et la CNSA (loi ASV, stratégie Agir pour les Aidants, missions IGAS et HAS)
- / Une implication historique de l'ANCV sur le sujet
- / Une présence forte des acteurs privés (notamment protection sociale)

FREINS

Un modèle économique encore incertain

- / Un équilibre financier difficile à atteindre (dimensionnement de l'offre, saisonnalité)
- / Des difficultés à détecter et identifier les aidants

Des difficultés opérationnelles au niveau local et une absence de structuration en réseau à l'échelle nationale

- / Des initiatives souvent isolées, une absence de capitalisation sur les retours d'expérience des porteurs de projet et un manque de visibilité au niveau national des projets menés au niveau local
- / Des besoins exprimés par les porteurs sur un accompagnement en montage de projet et ingénierie financière

Une hétérogénéité des territoires

- / Un équilibre difficile à trouver entre les zones touristiques, fortement pourvues en infrastructures et main d'œuvre mais avec un coût du foncier important, et les zones rurales, dont les tarifs de terrains sont plus abordables mais où l'accès à des infrastructures et à un bassin d'emploi est plus limité
- / Un niveau de maturité des collectivités territoriales sur la question du répit inégal en fonction des territoires

Des freins juridiques², administratifs et financiers

- / Une absence de définition claire du répit³
- / Des procédures administratives souvent lourdes pour les aidants
- / La difficulté d'obtention de places d'hébergement temporaire pour les séjours de répit, au regard des taux d'équipement globaux des territoires, obligeant les ARS à prioriser les besoins d'urgence (EHPAD, FAM, maisons de répit)

1. Baromètre des aidants, 2022, Fondation April avec l'Institut BVA

2. Une [mission IGAS](#) est en cours afin de lever les freins juridiques et financiers autour de l'offre de répit à destination des proches aidants

3. Une [étude](#) est actuellement menée par la HAS sur la notion de répit des aidants

Des incertitudes sur le modèle évoquées par les institutionnels

Si les pouvoirs publics se saisissent de plus en plus du sujet et ont conscience des besoins des aidants, ils identifient néanmoins des points de vigilance à lever vis-à-vis des séjours de répit pour pouvoir impulser ce type d'offre.

FREINS OPÉRATIONNELS SUR LE MODÈLE

Un dimensionnement de l'offre de séjours difficile à estimer

- / Un équilibre reste à trouver sur le nombre de places d'accueil (enjeu d'atteindre une masse critique tout en gardant une structure simple à gérer et à taille humaine pour les vacanciers)
- / Les effets de saisonnalité rendent les taux d'occupation variables, créant une incertitude sur l'équilibre économique à long-terme
- / Le tarif de la nuitée doit pouvoir couvrir les frais d'exploitation tout en restant accessible pour les publics

Le choix de la localisation de l'offre de séjour

- / L'offre de séjour doit être accessible et adaptée à des personnes à mobilité réduite (accessibilité en transports publics – exemple : gare à proximité), offre de transports locale) et être située dans une zone offrant des activités touristiques et des infrastructures d'accueil
- / Le centre doit pouvoir bénéficier d'un bassin d'emploi pour pouvoir recruter les personnels hôteliers et médico-sociaux
- / Un équilibre est donc à trouver entre prix du foncier (en cas d'acquisition) et dynamisme / attractivité du territoire

FREINS POLITIQUES

Une offre non destinée aux habitants du territoire

- / La création d'un centre de répit fait l'objet d'une ouverture de places d'AT / HT, au même titre que d'autres ESMS (FAM, EHPAD, ...).
- / Ainsi, les ARS et CD craignent que l'attribution de places d'AT / HT pour des séjours de répit n'impacte le taux d'équipement de la région, d'autant plus que le public bénéficiaire des séjours de répit provient généralement de l'extérieur du territoire d'implantation du centre.

Un manque d'orientation politique claire

- / Aucune ligne budgétaire n'est dédiée aux séjours de répit. Les enveloppes de la stratégie Agir pour les Aidants englobaient l'ensemble des solutions de répit (PFR, accueils de jour, ...). Ainsi, le développement de séjours de répit n'a généralement pas été priorisé par les pouvoirs publics.
- / Bien que les séjours de répit nécessitent des coopérations inter-territoires, il existe actuellement peu de réseaux nationaux, bien que des groupes de travail soient en cours de montage (par exemple entre ARS ou entre CD)

Les facteurs clés de succès pour les centres de répit



Intégrer les centres de répit au sein des dynamiques territoriales d'accompagnement PA/PH et de développement touristique

- / **Mettre en place des synergies avec les acteurs institutionnels** (municipalités, CD, CR, ARS) et **socio-économiques** (associations, acteurs du tourisme) pour développer une offre intégrée renforçant l'attractivité du territoire
- / **Capitaliser sur les spécificités du territoire** (gastronomie, thermes, sport, tourisme, œnologie) comme élément différenciant de l'offre
- / **Favoriser une implantation** permettant d'offrir un bassin d'emploi et des infrastructures adaptées (hôtellerie / restauration, accès aux soins, aux transports, ...)



Mobiliser des expertises partenariales dans la structuration des centres de répit

- / **S'appuyer sur l'expertise d'acteurs installés dans le secteur du tourisme** (social ou ordinaire) pour construire l'offre touristique
- / **Mobiliser des associations et des ESMS pour garantir la qualité de l'accompagnement médico-social** et son adéquation aux besoins des aidés et des aidants
- / **Associer aux projets des financeurs privés** (groupes de protection sociale, bailleurs sociaux,...)
- / **Bénéficier d'un accompagnement** sur le montage de projets



Simplifier le pilotage opérationnel et rationaliser les coûts

- / **Distinguer les acteurs intervenant dans l'investissement et l'exploitation** (bailleurs sociaux / fonds de protection sociale pour l'investissement vs. structure dédiée pour l'exploitation) et **mettre en place des structures juridiques adaptées au portage**
- / **Favoriser l'atteinte de la rentabilité via une mutualisation des coûts** (adossement à des structures médico-sociales existantes)
- / **Diversifier l'offre pour prendre en compte la saisonnalité** (ex : mise en place de séjours courts hors-saison, organisation d'événements, accueil de jour, ...)



- Réaliser des diagnostics territoriaux permettant d'identifier les structures d'accueil MS existantes, l'offre touristique et le foncier disponible



- Fédérer un réseau d'acteurs autour de la question des séjours de répit aidants / aidés et donner de la visibilité aux aidants
- Privilégier les projets adossés à des structures médico-sociales existantes pour mutualiser les coûts et la masse salariale



- Formaliser un cahier des charges clair avec un modèle opérationnel et économique lisible par les différentes parties prenantes du projet (notamment les financeurs)

Les séjours de répit : des besoins et un potentiel de marché importants

- / **Des besoins en répit identifiés** bien qu'insuffisamment adressés à l'heure actuelle ;
- / **Des séjours de répit aux effets bénéfiques sur les publics aidants / aidés** et qui répondent à un enjeu de santé publique ;
- / **Un potentiel de croissance important** lié aux évolutions démographiques et au renforcement des actions de sensibilisation / communication auprès des aidants (en vue d'une meilleure détection et information des publics concernés)
- / Un potentiel de marché important avec une estimation des besoins d'établissements supplémentaires à **3 centres par région** dans le cadre d'une première modélisation globale à l'échelle nationale.
- / **Des acteurs publics et privés engagés** autour de la thématique du répit mais la nécessité de fédérer **un écosystème et de favoriser la coopération**

La Banque des territoires est engagée aujourd'hui aux côtés des porteurs de projet dans le cadre de son ingénierie territoriale



WAVESTONE